

Réunion du 8 décembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN

Procuration(s) :

Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Eric ELKOUBY ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND, Monsieur André LOBSTEIN ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Excusé(s) :

Monsieur Jean-Michel FETSCH

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Alfred BECKER

**N° CG/2014/57 - Action en faveur du développement des NTIC - 1011
Très haut débit Alsace
Mise en oeuvre du schéma directeur territorial d'aménagement
numérique (SDTAN).**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général décide :

- de rappeler son attachement à l'aménagement numérique du territoire en Très Haut Débit et de confirmer le partenariat avec la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin pour la mise en oeuvre du projet THD Alsace,
- d'approuver l'exercice, par la Région Alsace, du portage et de la maîtrise d'ouvrage de ce projet (en lieu et place d'une structure syndicale),
- d'approuver le recours, par cette dernière, au mode concessif pour la réalisation de ce projet,
- de donner délégation à la commission permanente pour l'examen de la convention de coopération à conclure entre la Région et les deux Départements alsaciens, et pour le dispositif d'information et de suivi qui sera proposé aux communes et intercommunalités partenaires du projet.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL